



PROGRAMME LANGUE ET CULTURE REGIONALES

Enseignement bilingue Et la Moselle ?

Daniel MORGEN

Dans le cadre d'un programme intitulé « Voie spécifique mosellane », mis en place en 1990/91 (circulaire du 10.09.1990, complétée par une autre circulaire du 26.10.1994) – qui a ensuite pris la dénomination de « Dispositif d'enseignement approfondi de l'allemand » (D.E.A.A), - le département de la Moselle a échafaudé un réseau de sites biculturels, qui, en 2002, comprenait 22 écoles et 101 classes maternelles et élémentaires et accueillait env. 2100 élèves (MEN-DESCO, 2004, pp. 264 et 274¹). Dans ces sites, un enseignement intensif de l'allemand et en allemand est dispensé à partir de l'école maternelle.

Ces écoles, situées dans la partie germanophone de la Moselle, bénéficient ainsi, depuis plus de dix ans, de l'étiquette « sites biculturels ». Dans ces sites, des activités ou des enseignements en allemand sont dispensés à raison de 3 à 6 heures hebdomadaires et en plus des 3 heures d'allemand par semaine, ce qui permet aux enfants de bénéficier de 6 à 9 heures d'allemand au long de leur scolarité élémentaire. Ce programme intensif d'allemand est poursuivi ensuite dans les collèges et lycées des secteurs concernés. De plus, un enseignement bilingue à parité horaire est expérimenté dans trois écoles de Sarreguemines. Enfin, en 2002, un projet transfrontalier associait les élèves de l'école maternelle française de Liederschiedt à ceux du *Kindergarten* allemand

des communes allemandes voisines de Hilst et Schweix.

Malheureusement, au bout d'une quinzaine d'années, ce programme, qui repose en partie sur l'intervention de *Erzieherinnen* et d'enseignants allemands dans le cadre d'un échange de proximité avec le Land voisin de Sarre, n'a pas reçu l'impulsion dont il a besoin, même si, en 2008, on a ajouté 2 sites, Forbach et Spicheren, aux sites biculturels existants. En 2008, les écoles et les parents ont appris que les emplois d'assistants sarrois n'étaient plus financés, parce que le Conseil général de la Moselle – qui les prenait en charge dans le cadre d'un programme Interreg III - se désengageait, et que seule la prise en charge financière des ces emplois par les communes permettrait de les maintenir.

Pour être précis, les ressources en enseignants allemands proviennent des sources suivantes :

- depuis le début (1990) le programme d'échange franco-allemand de maîtres de l'OFAJ qui a fourni dans un premier temps des *Erzieherinnen*, et des *Grundschullehrer*, dans un second temps exclusivement des *Lehrer*. Cette ressource existe encore à ce jour.

- quelques années plus tard, vers 2002, d'un programme d'échanges de proximité Moselle-Sarre de *ErzieherInnen*/ éducateurs et éducatrices de jeunes enfants, sur la base d'une convention entre la Christliche Erwachsenenbildung (C.E.B) de Merzig et le Ministère de l'Education sarrois d'une part et le

Postes/ candidats Années	Postes mis au concours	Candidats inscrits/	Candidats présents	Admissibles	Admis
2002	2	11	5	5	2
2003	1	0			0
2004	1	4	3	3	1
2005	1	25	6		1
2006	1	12	7		1
2007	1	9	1		0
2008	1	9	3		1

Tableau 1 :

Les emplois de professeurs des écoles de langue régionale mis au concours depuis 2002

Sources : Site du Ministère de l'éducation nationale – Les concours

¹ Bothorel, Colinet, Morgen (2004) « Enseigner en classe bilingue », Actes de l'Université d'automne 2002 – Ministère de l'éducation nationale, DESCO



Conseil Général de la Moselle et l'Inspection Académique de la Moselle d'autre part. Ce programme (Interreg), qui s'est rajouté au programme OFAJ et permettait de recruter 23 *Erzieherinnen* sarroises, a pris fin en août 2008.

La situation actuelle (janvier 2009) est la suivante :

- Dix (10) *Erzieherinnen*, recrutées unilatéralement et rétribuées par le Conseil général, exercent encore dans des écoles, mais pas uniquement dans des écoles D.E.A.A.

- Quatre (4) *Erzieherinnen* travaillent à Creutzwald, recrutées par la commune dans un recrutement qui existait déjà à l'époque du programme transfrontalier Moselle-Sarre et le complétait.

- Le financement des *Erzieherinnen* permettant de couvrir les besoins par les communes reste hypothétique dans la majorité des cas.

- Les programmes Interreg ont une durée de vie limitée qui est en général de 6 ans. Il est donc normal que le programme Interreg III – qui permettait de financer les échanges d'éducatrices et d'enseignants – s'achève et ne puisse être poursuivi que par le relais des collectivités partenaires du projet ou de l'Etat. Un nouveau programme INTERREG, en prolongement éventuel du précédent, concernant écoles maternelles et élémentaires d'une part, *Kindergärten* et *Grundschulen* d'autre part, serait en cours de demande.

En complétant le programme franco-allemand d'échange de maîtres de l'OFAJ par un programme européen (Interreg III) dans lequel elles étaient partenaires, les institutions – Inspection académique, Conseil général, Land de Sarre – savaient que ce second programme d'échanges était nécessairement limité à six ans. Elles savaient aussi qu'au-delà de ces six ans, il ne pouvait être continué que par le relais financier soit de l'Etat (Inspection académique), soit des Collectivités (Conseil général, communes). Ce même programme d'échange ne finançait pas seulement les échanges d'enseignants permettant d'organiser les enseignements en



allemand des écoles biculturelles mosellanes, mais aussi l'enseignement du français dans les écoles de Sarre.

En somme, sachant que l'impulsion attendue du premier programme Interreg était temporaire, pourquoi ne s'est-on pas de suite soucié de la pérennisation de ces moyens en mettant en place des structures ou programmes transfrontaliers impliquant les partenaires naturels et permettant un échange de compétences dans la durée. Un nouveau programme Interreg permettra de trouver une solution temporaire. Certes, mais après !

Cette situation nous amène à poser sur la place publique différentes questions.

- Une centaine de *Grundschulen* sarroises ont mis en place l'enseignement du français des classes 1 à 4 (ensemble du cursus), généralement avec continuité depuis le *Kindergarten*. Tous les élèves des classes 3 et 4 sarrois bénéficient de l'enseignement du français. Comment nos voisins gèrent-ils les besoins en locuteurs natifs français ? »

- Pourquoi ne s'est-on pas soucié de mettre en place des structures pérennes, sachant que seul un projet d'Etat à Etat/Région permet le maintien des échanges linguistiques?

Par ailleurs, pourquoi le Rectorat de l'académie de Nancy-Metz et l'Inspection académique de n'ont-ils pas progressivement augmenté le recrutement des



PROGRAMME LANGUE ET CULTURE REGIONALES

Professeurs des écoles de langue régionale, ainsi que le décret et l'arrêté du 2 janvier 2002 organisant le concours spécial de recrutement des professeurs des écoles de langue régionale leur en donnait la possibilité.

En effet, depuis la mise en place du concours, l'académie n'a ouvert que le plus petit nombre possible de postes au concours.

Le site biculturel de Sarreguemines de l'IUFM de Lorraine forme chaque année, à la demande de l'Institution, une promotion de maîtres préparés à enseigner en DEAA, dans laquelle l'unique lauréat du concours spécial Langue régionale est « noyé » parmi des stagiaires issus du concours normal, qui en fin de parcours obtiennent la même spécificité, dévalorisant par le même fait la spécificité du maître « Langue régionale ». De plus, la formation ne débouche pas automatiquement sur une affectation en site biculturel, y compris pour le lauréat du concours spécial. On assiste ainsi à une érosion importante des compétences. Le moins qu'on puisse dire est que la politique académique n'est guère cohérente. A force de ne mettre qu'un poste au concours, on dissuade les candidats en leur donnant l'impression d'une voie sans débouchés.

Le très faible nombre de postes mis au concours est sans commune mesure avec les besoins réels dans les écoles biculturelles : on peut hasarder l'hypothèse que les responsables scolaires ne conçoivent pas le concours spécial comme une modalité de recrutement des enseignants de la voie biculturelle ! Ou faut-il penser qu'on limite sciemment le nombre de postes mis au concours, afin de ne pas susciter une demande trop forte pour le développement de ces enseignements intensifs ? Ce manque

d'imagination et de cohérence sont tout simplement étonnants. A titre comparatif, au cours des quatre dernières années, d'autres académies ont recruté chaque année un plus grand nombre de professeurs des écoles de langue régionale. Les statistiques de ces académies dément l'argument parfois employé selon lequel il y aurait pénurie de candidats potentiels. En effet, on ne voit pas pourquoi cette pénurie existerait justement en Moselle et en Moselle uniquement.

On peut s'interroger sur cette absence de réalisme politique qui conduit à terme au démantèlement d'une politique de haut niveau de formation en langues des jeunes de la Moselle et donc à une gabegie absurde et insupportable de moyens humains et financiers.

Quelles sont les solutions à cette situation ?

- Susciter chez les décideurs politiques et éducatifs une réelle volonté politique qui viserait, avec une généralisation progressive de l'offre, l'égalité des chances des enfants de l'école primaire devant l'apprentissage de l'allemand, langue régionale et outil indispensable pour les frontaliers mosellans. Les écoles biculturelles sont presque toutes implantées dans des villes, laissant ainsi dépourvues de larges zones de l'espace frontalier germanophone et en particulier les campagnes. Une telle politique traduirait aussi la volonté de prendre en compte les atouts de la dialectophonie là où elle est encore présente.

- Mettre en place avec les Collectivités territoriales concernées un plan de développement de la langue régionale, ainsi que le prévoit le Code de l'éducation L312-10.

Années/ académies	Nancy-Metz	Ajaccio	Rennes	Montpellier	Strasbourg
2006	(1) 1	(14) 11	(20) 18	(30) 21	(41) 34
2007	(1) 0	(14) 12	(20) 14	(31) 24	(40) 40
2008	(1) 1	(13) 8	(13) 13	(30) 20	(50) 39

Tableau 2 : Tableau comparatif des recrutements pour 4 académies
(Postes mis au cours) / admis



- Optimiser la dimension transfrontalière par une coopération renforcée et une nouvelle convention de partenariat avec le Land de Sarre et éventuellement celui de Rhénanie-Palatinat pour redynamiser les échanges à l'année d'enseignants et de *Erzieherinnen*.

- Mettre en œuvre une politique volontariste de recrutement en inscrivant chaque année une dizaine de postes de professeurs des écoles au concours spécial des professeurs des écoles de langue régionale (cf. décret et arrêté cités). Les lauréats du concours pourraient bénéficier d'un cursus

spécifique et propre de formation à l'IUFM à Sarreguemines.

- Dans le cadre de ce recrutement, évaluer autant les compétences en langue standard allemand que celles en dialecte francique, avec une priorité au standard. La maîtrise de la langue standard est indispensable dans les disciplines dites non linguistiques enseignées à l'école élémentaire (maths, SVT, géographie) et pour l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, c'est-à-dire de l'écrit.

Le centre transfrontalier

Franck ARDOUIN – IEN

Les sites biculturels

Pour le premier degré, les sites biculturels comptent 19 écoles, 120 classes maternelles et élémentaires. Ils concernent un nombre total de 2675 élèves. La scolarité se poursuit dans les 7 collèges du secteur.

Tous les sites ne sont pas situés le long de la frontière avec la Sarre (exemples de Metz ou de Sarrebourg).

Ces sites sont rattachés au dispositif d'enseignement approfondi de l'allemand (DEAA). Les élèves bénéficient d'un temps d'exposition à la langue allemande (avec une part importante de DNL) pouvant aller jusqu'à la parité horaire avec le français.

Chaque site bénéficie de la présence d'un maître allemand dans le cadre d'un programme d'échange d'enseignants, organisé par l'OFAJ. Cette disposition témoigne de l'effort exceptionnel consenti par l'inspection académique pour le développement du DEAA (10ETP).

Les *Erzieher(innen)* intervenant dans le cadre d'un programme Interreg (III puis IV), le font en appui des équipes enseignantes en place. Ils (elles) complètent le dispositif mais n'ont pas et n'ont jamais eu vocation de se substituer aux enseignants. Ces éducateurs(trices) de jeunes enfants sont employés(ées) par les collectivités locales et formés(ées) pour la France par le Centre Transfrontalier.

Les enseignants des sites biculturels, quant à eux, sont habilités à enseigner l'allemand et la DNL. L'antenne IUFM de Sarreguemines forme environ 25 PE chaque année, qui peuvent postuler sur les sites biculturels.

L'Inspection Académique, quant à elle, programme chaque année plusieurs sessions de formation continue, dont les stages inter degrés, coordonnés par le Centre Transfrontalier, à destination des sites biculturels.

OFAJ = Office Franco-Allemand pour la Jeunesse
IUFM = Institut Universitaire de Formation des Maîtres
SVT = Sciences de la Vie et de la Terre
IEN = Inspecteur de l'Éducation Nationale

DNL = Discipline Non Linguistique
PE = Professeur des Écoles
ETP = Équivalent Temps Plein